

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
10 FÉVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix février à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre se sont réunis à la salle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, 21 rue Bourdillon, 36000 CHATEAUROUX sur la convocation en date du deux février deux mille vingt-six qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Xavier ELBAZ – Président du Centre de Gestion
- Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT- Maire de Le Poinçonnet
- Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
- Madame Michèle PRÉVOST – Adjointe au Maire de Levroux
- Madame Christine COUTY –Adjointe au Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Monsieur Luc DELLA-VALLE – Adjoint au Maire de Déols
- Madame Pascale BAVOUZET – Maire d'Arthon
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Madame Anne-Laure BODIN – Ajointe au Maire de Ceaulmont
- Monsieur Nicolas THOMAS - Président de Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne
- Madame Catherine RUET - Conseillère Communautaire de Châteauroux Métropole

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Régis BLANCHET- Maire de Buzançais (pouvoir consenti à Monsieur Nicolas THOMAS)
- Monsieur Jacques PERSONNE – Conseiller Municipal d'Issoudun
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols
- Monsieur Vincent MILLAN – Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Monsieur Patrick LAMBILLIOTTE – Conseiller Municipal de Saint-Août
- Monsieur Gérard NICAUD – Maire de Chatillon-sur-Indre
- Madame Frédérique FOURRÉ – Adjointe au Maire de Vatan
- Monsieur Gil AVÉROUS – Président du Châteauroux Métropole (pouvoir consenti à Madame Catherine RUET)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Catherine RUET

Délibération CA-2026-10
Séance du 10 février 2026

OBJET : CESSION D'UNE PHOTOCOPIEUSE

Considérant que le Centre de Gestion mettait jusqu'à présent à disposition de la section départementale de la Confédération Générale du Travail des moyens matériels afin de permettre son fonctionnement, conformément au décret 85-397 du 3 avril 1985 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique Territoriale,

Que ce syndicat souhaite désormais bénéficier d'une subvention forfaitaire, à l'identique des autres organisations,

Vu la demande de la Confédération Générale du Travail de se porter acquéreur d'une photocopieuse qui lui était mise à disposition, le Centre de gestion n'ayant pas l'usage de cet outil,

Vu le budget,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité :

ARTICLE 1 – DÉCIDE la cession à la section départementale de la Confédération Générale du Travail de la photocopieuse Toshiba E2050C au prix de 100 €.



Le Président,

Xavier ELBAZ